

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 8602
N/REF : 6/07/2025 0H53 C:022074 I:00150
V/REF : Contrat N°008602 du 01/01/2012

V/REF.IMM. 0935
IMMEUBLE : LA DRYADE (COP)
79/81/83, RUE JEAN SARRAZIN
69008 LYON

SDC 'La Dryade'
C/O GRANDLYON HABITAT SYNDIC
2 PLACE DE FRANCFORT
CS 13754
69444 LYON CEDEX 03

Vaulx en Velin, le 01 Juillet 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N°79 A 83 - RESEAUX INT/EXT. EU/EV/EP
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. P-Y DOMINIQUE

CURAGE HYDRAULIQUE DE :
45 METRES DE RESEAU INTERIEUR/ EXTERIEUR EAUX USEES -EAUX VANNES -EAUX
PLUVIALES,
DE 6 TABOURETS EAUX USEES -EAUX VANNES -EAUX PLUVIALES

1 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juillet de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{I_{CHTrev-TS1'}}{I_{CHTrev-TS1}})$$

P' Prix révisé H.T.
P₀ Prix contractuel H.T.
I_{CHTrev-TS1} est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat
I_{CHTrev-TS1'} est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/01/2025

Prix de base du contrat : 464,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 01/2012	Valeur	: 109,4
	Mois de l'indice de révision	: 12/2024	Valeur	: 142,8

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage hydr.réseau inter./ext.EU/EV/EP	1/AN	585,56	585,56
TOTAL H.T.				585,56
T.V.A. a 10,00%				58,55
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>644,11</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.